

# Charte informatique et numérique

Lycée Français Jules Verne  
IRF ZAAO

## I. Champs d'application de la charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent

- À toute personne autorisée (enseignant formateur, stagiaire...)
- Utilisant le réseau informatique du Lycée Français Jules Verne de Johannesburg et matériel IRF.
- L'ensemble de ce dispositif est applicable dans tout l'établissement.

## II. Missions de l'administrateur réseau (Entreprise mandatée)

### II.1. Responsabilités :

Sous la responsabilité du chef d'établissement, l'administrateur gère la mise en place, l'évolution et le fonctionnement du réseau (serveur, câblage, stations...) et son administration (comptes, utilisateurs, droits, logiciels...).

### II.2. Communication :

L'administrateur a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

### II.3. Correspondants pédagogiques :

Il peut se faire aider dans cette tâche par des correspondants pédagogiques en informatique, personnels mandatés, enseignants et/ou administratifs du lycée.

### II.4. Contrôles :

Toutes les activités des postes informatiques (utilisateur, date, heure, accès Internet, impressions...) sont sous le contrôle permanent du serveur pédagogique et y sont mémorisées.

Des contrôles techniques pourront être effectués, soit dans un souci de protection des utilisateurs, soit dans un souci de sécurité du réseau et des ressources informatiques, soit dans un souci de vérification de la conformité de l'utilisation des services aux objectifs pédagogiques.

## III. Conditions d'accès au réseau :

### III.1. Utilisation pédagogique :

Les services offerts par le réseau (stockage, courrier, accès internet...) sont destinés à un usage pédagogique et éducatif dans le cadre de la vie du lycée et du système éducatif ; l'utilisateur s'engage à en effectuer une utilisation rationnelle et loyale **afin d'en éviter leur détournement à des fins personnelles.**

### III.2. Connexion :

L'administrateur attribuera **un ou plusieurs identifiants et mots de passe à chaque utilisateur**, lui permettant de :

- Se connecter en filaire ou wifi au réseau du lycée et à la plate-forme éducative en ligne.
- Utiliser les ressources informatiques et pédagogiques disponibles dans le lycée et en dehors.
- Accéder aux informations et ressources présentes sur les réseaux intranet et internet.

## IV. Respect des règles de la déontologie informatique

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie (notamment celles de la [CNIL – Commission Nationale Informatique et Libertés](#) – organe français de régulation des droits et lois sur la propriété intellectuelle des biens immatériels et informatiques) .

À **ne pas effectuer** des opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- De masquer sa véritable identité.
- De s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- D'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau.
- De porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- D'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés (ou non) au réseau
- De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.

L'utilisateur :

- Ne peut installer un logiciel sur un ordinateur, ou le rendre accessible sur le réseau qu'après **accord de la proviseure** selon la procédure de « Demande d'autorisation de droit informatique ».
- S'interdit de faire des copies des logiciels autres que ceux qui, étant gratuits, pourront être fournis par le lycée.

## V. Utilisation équitable des moyens informatiques

### V.1. Matériel et locaux :

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Les tablettes doivent être remises dans leur armoire après chaque cours, sous la supervision du professeur formateur. Le professeur formateur s'engage à fermer l'armoire à clé après avoir vérifié que l'ensemble des tablettes ont été remises en place.

Chaque utilisateur respectera les normes d'utilisation et règles d'usage du serveur du réseau d'établissement qui lui auront été communiquées.

### V.2. Utilisation des ressources :

Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, calculs importants, téléchargements lourds, utilisation intensive du réseau ...) devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté.

### V.3. Sanctions encourues :

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, et le cas échéant aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. (Voir §8-).

## VI. Procédures de gestion des pannes

### VI.1. Notification de panne :

L'utilisateur du réseau local interne à l'établissement se doit d'informer au plus tôt l'enseignant sous la responsabilité duquel il travaille et/ou l'administrateur réseau de toute anomalie constatée, en laissant une **trace écrite** de sa demande, par email, à [helpdesk@lyceejulesverne-jhb.net](mailto:helpdesk@lyceejulesverne-jhb.net).

### VI.2. Obligation contractuelle :

La société privée de maintenance du réseau est, par contrat, tenue de satisfaire à cette demande écrite.

## VII. Protection des données à caractère personnel

En application du règlement UE 2016/679 sur la protection des données (R.G.P.D.) et du POPIA (Act no.4 of 2013) à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le Lycée s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux données à caractère personnel. Il garantit à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation en tenant à jour le registre des traitements pour sa structure;
- de notifier toute violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle;
- les droits d'accès, oppositions, rectification et effacement.

Toute demande concernant les données personnelles est à adresser à : [DPO@lyceejulesverne-jhb.net](mailto:DPO@lyceejulesverne-jhb.net)

## VIII. Textes législatifs et réglementaires

« En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que le XXX en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins XXX. Vos données seront strictement réservées à XXX et seront conservées XXX. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux articles 15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès du délégué à la protection des données XXX ou à l'autorité de régulation en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. »

Engagement :

- Utiliser internet uniquement pour des tâches d'ordre pédagogiques.
- Ne pas se connecter sur un site sans y être autorisé (ou sans rapport avec la recherche demandée par un professeur).
- Respecter les règles de courtoisie et de déontologie en vigueur sur Internet (pas de propos racistes, sexiste ou diffamants).
- Ne pas « tchater » pendant les séances pédagogiques.

Il ne devra **en aucun cas** :

- Tenter de se connecter sous un profil autre que le sien sans autorisation.
- Installer et/ou utiliser des logiciels de jeux en ligne.
- Changer la configuration du bureau.
- Contourner les restrictions d'un logiciel pour en faire une copie illégale.
- Développer, copier ou insérer dans le réseau des programmes de type « virus ».
- Stocker des fichiers exécutables (.exe) non autorisés au préalable dans son espace personnel.
- Connecter une clé USB sans l'autorisation d'un professeur formateur.

Formation : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique et des règles d'utilisation qui en découlent, et m'engage à les respecter :

Date :

Précédée de la mention manuscrite  
« lu et approuvé » :

Signature :